



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 19 février 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 février 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. KERVELLA à Mme SANNA, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme PILLOTTI à M. FILONI.

Etaient absents :

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180219-2018_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Affichage : 22/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 19 février 2018

Délibération N°2018/29

Modification des tarifs d'inscription à l'école municipale des sports

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'école municipale des sports rencontre un vif succès auprès des enfants. Il apparaît nécessaire, si l'on veut pouvoir attirer les adolescents, qui constituent un public prioritaire mais difficile à atteindre, d'adapter notre offre aux centres d'intérêts de cette classe d'âge.
Deux animateurs sportifs ont reçu la mission, sous l'autorité de leur hiérarchie, de promouvoir des activités sportives spécifiquement construites pour répondre aux attentes d'un public adolescent.

Deux actions vont être, dès les congés d'hiver 2018, proposées aux familles :

- des stages multisports de vacances, spécifiques pour les adolescents réalisés dans le cadre de l'Ecole municipale des Sports.
- des « week-ends ados » qui sont déjà mis en œuvre au profit des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et que nous souhaitons proposer à l'ensemble des jeunes ajacciens.

Bien évidemment les tarifs déjà mis en place pour les stages enfants ne sont pas adaptés, aussi nous présentons au conseil municipal les tarifs afférents aux nouvelles activités mentionnées ci-dessus.

Les Tarifs :

L'Accueil sportif sans hébergement des Vacances en Stage Multi Sports :

Frais d'adhésion de l'Accueil sportif sans hébergement des Vacances :

	Cotisation Stage Multi Activités	
	C.A.P.A	Hors C.A.P.A
1 ^{er} enfant	30 €	40 €
2 ^{ème} enfant et plus	15 €	20 €

1 – Tarifs journées en Stage Multi Activités :

Quotient fam. CAF	Tarif journée Stage Multi Activités	
	C.A.P.A	Hors C.A.P.A
Inf. à 380	8 € / jour	11 € / jour
De 380 à 799,99	10 € / jour	13 € / jour
De 800 à 1099	12 € / jour	15 € / jour
De 1100 à 1329,99	14 € / jour	17 € / jour
Sup à 1329,99	19 € / jour	22 € / jour

Réduction de 25 % pour le 2^{ème} enfant supplémentaire et plus :

Inf. à 380	6 € / jour	8 € / jour
De 380 à 799,99	7 € / jour	9 € / jour
De 800 à 1099	8 € / jour	11 € / jour
De 1100 à 1329,99	11 € / jour	13 € / jour
Sup à 1329,99	14 € / jour	16 € / jour

2 – Tarifs Pack 3 jours / semaine en Stage Multi Activités :

Quotient fam. CAF	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant et plus	
	C.A.P.A	Hors C.A.P.A	C.A.P.A	Hors C.A.P.A
Inf. à 380	21 €	30 €	16 €	23 €
De 380 à 799,99	27 €	36 €	20 €	27 €
De 800 à 1099	32 €	42 €	24 €	32 €
De 1100 à 1329,99	39 €	49 €	29 €	37 €
Sup à 1329,99	54 €	63 €	41 €	47 €

Trois jours de stage Multi Sports seront proposés pour chaque période de vacances scolaires aux adolescents. Il convient en effet de tenir compte des attentes spécifiques de ce public dont le besoin d'autonomie est avéré. Si la demande se fait jour, nous pourrions accroître la durée du stage.

L'Accueil sportif avec hébergement de Week-ends :

3- L'Accueil sportif public en « Week-end Ados » :

Les jeunes sont pris en charge du samedi matin au dimanche soir, nourris et logés. Ils participent à des activités de pleine nature (randonnées en raquettes, canyoning, parcours accro branche, spéléologie...).

Pourcentage applicable aux tarifs Week-ends pour tous les adolescents hors projet social de la Ville d'Ajaccio et de la CAPA.

Tarif applicable aux week-ends Ados :

Quotient fam. CAF	Tarif / enfant	
	CAPA	Exemple de tarif sortie avec prestataire + participation car
Inf. à 380	20 %	27,20 €
De 380 à 799,99	40 %	54,40 €
De 800 à 1099	60 %	81,60 €
De 1100 à 1329,99	80 %	108,80 €
Sup à 1329,99	100 %	136 €

Note : Le pourcentage mentionné dans le tableau correspond à une partie du coût facturé par le prestataire à la ville (pour un participant) pour la durée du Week-end.

La ville se réserve le droit d'autoriser la gratuité à certains participants dont la candidature a été présentée par les services sociaux du CIAS, les centres sociaux, le dispositif de réussite éducative, ou les associations caritatives (Secours Populaire...). Dans ce cas, un chèque de caution sera néanmoins demandé à la famille pour garantir la présence du jeune.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le rapport relatif à la création de tarifs spécifiques concernant les activités menées en direction des adolescents par l'Ecole Municipale des Sports.

D'autoriser le maire à signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 février 2018 ;

Considérant L'intérêt pour la Ville de promouvoir les activités sportives proposées à un public adolescent.

ADOpte

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le rapport relatif à la création de tarifs spécifiques concernant les activités menées en direction des adolescents par l'Ecole Municipale des Sports.

Autorise le Maire

A signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LAURENT MARCANGELI